

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 16 MAI 2024

Le seize mai deux mille vingt-quatre, à neuf heures trente minutes, sur convocations envoyées le vingt-quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni, à la Maison des Communes à PAU, le Comité Syndical de l'Agence Publique de Gestion Locale.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Alexandre BORDES, Maire d'ARANCOU ; Mme Marie-Pierre BURRE-CASSOU, Maire de GUÉTHARY ; M. Marc GAIRIN, Maire de MOMY ; M. Jean-Pierre LANNES, Maire de BOSDARROS ; M. Pascal MORA, Maire de GELOS ; Mme Maïté PITRAU, Maire de TARDETS-SORHOLUS ; M. Jean-Christophe RHAUT, Maire d'ASSAT ; M. Hubert VIGNAU, Maire d'ANGAIS ; M. Jean-Louis CALDERONI, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES ; M. Marc CANTON, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NAY ; M. Jean-Yves COURREGES, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LUYS EN BÉARN ; M. André ARRIBES, Conseiller Départemental du Canton de PAU-3 ; M. Jean-François BILLERACH, Maire de BÉRENX et suppléant de M. Didier IRIGOIN, Maire de BÉGUIOS ; Mme Denise ARRIGAS, Adjointe au Maire d'OSSE-EN-ASPE et suppléante de M. Bertrand VERGEZ-PASCAL, Maire de MONEIN.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET (OU) ABSENTS :

M. Laurent BERGEROU, Adjoint au Maire de LÉE et son suppléant M. Lucien DELGUE, Maire d'ARMENDARITS ; Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU, Conseillère municipale d'ARTHEZ-DE-BÉARN et sa suppléante Mme Karine RODRIGUEZ, Conseillère municipale de LONS ; M. Philippe ECHEVERRIA, Maire d'ARCANGUES et son suppléant M. Robert CARTER, Maire de MAUCOR ; M. Jean-Louis FOURNIER, Maire d'ASCAIN et sa suppléante Mme Marie-Pierre CLAVENAD, Conseillère municipale d'ASCAIN ; M. Didier IRIGOIN, Maire de BÉGUIOS ; M. Patrick MAILLET, Adjoint au Maire d'OLORON-SAINTE-MARIE et son suppléant M. Jean SARASOLA, Maire de GURMENÇON ; M. Laurent TARIOL, Conseiller délégué d'HENDAYE et son suppléant M. Bernard LOUGAROT, Maire de GOTEIN-LIBARRENX ; M. Bertrand VERGEZ-PASCAL, Maire de MONEIN ; Mme Lydie ALTHAPÉ, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT BÉARN et son suppléant M. Victor DUDRET, Membre du bureau de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES ; Mme Nadine BARTHE, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BÉARN DES GAVES et son suppléant M. Bernard AURISSET, Conseiller Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN ; M. Laurent INCHAUSPE, Membre du Conseil Permanent de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE et sa suppléante Mme Nathalie MARTIAL-ETCHEGORRY, Membre du Conseil Permanent de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Louis FOURNIER à Mme Marie-Pierre BURRE-CASSOU
M. Laurent TARIOL à M. Pascal MORA
M. Laurent INCHAUSPE à M. Alexandre BORDES
Mme Lydie ALTHAPE à M. Marc CANTON

Assistaient également à la réunion :

M. GAY, Directeur de l'Agence Publique de Gestion Locale ; M. DELHEURE, Directeur Général Adjoint ; Mme MOISAND, Assistante de Direction.

M. Daniel SAINT-PIERRE, comptable.

Secrétaire de séance :

M. Alexandre BORDES a été élu secrétaire de séance.

2. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Des crédits supplémentaires sont nécessaires par rapport à ceux inscrits au budget primitif, et il est proposé de passer par une décision modificative portant sur plusieurs points :

- Personnel :
 - o Le Service Intercommunal Administratif va recevoir un stagiaire pour une durée de 6 mois, il convient donc de prévoir les crédits nécessaires à sa gratification,
 - o Le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture va recruter un ingénieur thermicien ; il convient donc de prévoir les crédits nécessaires à cette dépense nouvelle qui s'équilibre par une recette équivalente en prestations du service.
- Equipement informatique : certains équipements anciens montrent des signes de faiblesse, il faut donc prévoir l'éventuel remplacement de serveurs et d'un copieur.
- Intégration de l'étude sur la cybersécurité réalisée par le cabinet ADVENS : l'Agence a fait procéder à un audit sur la cybersécurité en 2023 et les conclusions, rendues ce début d'année, vont aboutir à la réalisation de certains investissements afin de mieux protéger les données de l'Agence. Dans ce cadre, un nouveau serveur de sauvegarde a été acquis et mis en place pour renforcer la sécurité des données. Les investissements vont avoir lieu progressivement au fil de la mise en place de la nouvelle stratégie de cybersécurité. Pour plus de simplicité, le coût de l'étude est intégré au premier investissement (opération d'ordre) afin de pouvoir bénéficier du FCTVA sur cette dépense.
- Annulation de titres sur exercices antérieurs : certains titres de recettes ont été passés en fin d'année 2023. Afin de faciliter la gestion budgétaire et la fin d'exercice, certaines collectivités ont demandé l'annulation de ces titres. Cette opération est neutre pour le budget de l'Agence puisque les recettes équivalentes sont ajoutées au budget.
- Ajustement des amortissements.

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
21838 (041) - 01 : Autre matériel informatique	30 090,00	021 (021) - 01 : Virement de la section de fonctionnement	28 186,40
21838 (21) - 01 - 11 : Autre matériel informatique	30 000,00	2031 (041) - 01 : Frais d'études	30 090,00
		281578 (040) - 01 : Autre matériel technique	329,40
		281838 (040) - 01 : Autre matériel informatique	46,74
		281848 (040) - 01 : Autres matériels de bureau et mobiliers	1 560,99
		28185 (040) - 01 : Matériel de téléphonie	-123,53
TOTAL SECTION	60 090,00	TOTAL SECTION	60 090,00
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
023 (023) - 01 : Virement à la section d'investissement	28 186,40	706888 (70) - 01 : Prest. de sce - SIA - actes aifs	326,00
6218 (012) - 01 : Autre personnel extérieur	9 600,00	706888 (70) - 01 : Prest. de sce - SIPA - missions	53 060,00
64111 (012) - 01 : Rémunération principale	20 000,00	706888 (70) - 01 : Prest. de sce - SITU - Instruction	13 238,00
673 (67) - 01 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	57 934,00	706888 (70) - 01 : Prest. de sce - SIVRA - Missions	11 310,00
6811 (042) - 01 : Dot.aux amort.des immo.	1 813,60		
TOTAL SECTION	117 534,00	TOTAL SECTION	77 934,00
Total Dépenses	157 624,00	Total Recettes	128 024,00

Il est rappelé que la section de fonctionnement du budget a été votée en suréquilibre. Ainsi, même si la décision modificative proposée présente un déséquilibre global de 29 600 €, l'équilibre général du budget n'est pas remis en cause.

Mme BURRE-CASSOU demande comment il est possible d'évaluer la production des agents recrutés, et donc la recette attendue.

M. GAY répond que ceci se fait au regard du plan de charge du service.

M. DELHEURE ajoute qu'il y a du travail à réaliser et des thématiques approfondies. Il rappelle que des agents du Pôle Patrimoine et Energie ont bénéficié de nouvelles qualifications OPQIBI permettant aux collectivités de bénéficier de subventions sur leurs études (installations de chaufferies bois, de panneaux photovoltaïques, géothermie...)

M. MORA ajoute que les agents auront plus de temps pour sensibiliser les élus sur les financements dont ils peuvent bénéficier.

M. DELHEURE indique également la possibilité de financement dans le cadre du dispositif "intracting" issu du partenariat avec TE64 et s'appuyant sur un financement de la Banque des Territoires dédié aux travaux d'économies d'énergie. Il a été réservé 10 millions d'euros de dépenses de travaux sur lesquels il reste 7,5 millions d'euros à consommer au plus tard fin 2025. Les collectivités ont tout intérêt à mobiliser ce financement, le principe étant que les économies d'énergie financent le remboursement du prêt sur 13 ans.

M. LANNES demande quel est le taux du prêt.

M. DELHEURE lui répond que la Banque des Territoires prête à un taux de 0,75%. Il complète en disant que lors du Congrès des Maires à BIARRITZ, une plaquette de présentation sur les projets finançables sera remise.

M. VIGNAU dit que sa collectivité a aussi reçu un courriel de TE64 en ce sens.

M. CALDERONI demande si la géothermie peut en faire partie.

M. DELHEURE lui répond que ce n'est pas le cas mais qu'il est possible d'effectuer une étude financée par l'ADEME.

M. BILLERACH demande si c'est possible pour l'éclairage public.

M. DELHEURE répond que ce point rentre dans le périmètre des économies d'énergies, mais bénéficie d'un autre financement piloté par TE64.

Mme BURRE-CASSOU souhaite savoir s'il est possible de cumuler avec le Fond Vert.

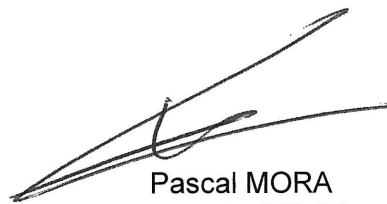
Il lui est répondu par l'affirmative.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve, à l'unanimité, la décision modificative de l'exercice 2024 telle qu'elle est présentée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre

PAU, le 29 mai 2024

Le Président,



Pascal MORA
Maire de GELOS